

COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 10 septembre 2008 – après clôture des marchés

Réglementation transparence

Conformément aux dispositions du Titre II de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 relatives à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Aedifica SA communique ci-joint les informations concernant le seuil de déclaration ainsi que les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote.

L'article 10 des statuts d'Aedifica SA fixe un premier seuil de déclaration à 5% du total des droits de vote, et des seuils suivants à 10%, 15%, et ainsi de suite par tranches de 5%.

Depuis le 30 juillet 2008, les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote se présentent comme suit :

<u>Dénominateur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Droits de vote</u>
Actions ordinaires	4.516.261	4.516.261

Total du capital €107.193.817,92

Les notifications de participations importantes doivent être envoyées à l'attention de :

Stefaan Gielens
CEO

Direct tel: 32 2 626 07 72
stefaan.gielens@aedifica.be

Jean Kotarakos
CFO

Direct tel: 32 2 626 07 73
jean.kotarakos@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be



COMMUNIQUE DE PRESSE **Information réglementée**

Le 10 septembre 2008 – après clôture des marchés

2/2

Aedifica est une sicafi développant un portefeuille immobilier résidentiel autour de 3 axes d'investissement stratégiques :

- immeubles résidentiels ou mixtes dans les villes belges ;
- immeubles exploités en appartements meublés ;
- logement des seniors.

Aedifica est cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels.

